

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

REVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2022

Fixe la redevance assainissement pour l'année 2022 à 1.08 €/m³ d'eau consommée assortie d'un minimum de facturation de 40 m³ pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Le minimum évoluera dans les mêmes proportions que le prix du m³. En cas d'arrivée ou de départ, seul ce minimum sera proratisé.

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 2 100 €. par logement à compter du 1er janvier 2022.

TAXE D'AMENAGEMENT

Maintient sans changement les taux votés depuis 2015 :

- . zones UF et AUF des Grandes Terres un taux de 1 %.
- . zones d'activités UF à Pralong et La Plagne un taux de 2 %
- . sur le reste de la Commune un taux de 2.5 %.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Modifie à compter du 15 juillet 2021 le montant de la participation des parents comme suit :

- un forfait par trimestre scolaire payable à l'inscription soit

1er trimestre : 104 €

2ème et 3ème trimestres : 78 €

- un demi-forfait par trimestre scolaire pour l'accueil matin, ou soir payable à l'inscription, soit :

1er trimestre : 58 €

2ème et 3ème trimestres : 45 €

- un tarif pour l'accueil non régulier à 1€ 30 l'utilisation du service pour l'accueil matin, midi ou soir.

PRINCIPE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BOEN SUR LIGNON POUR MISE A DISPOSITION D'UN POLICIER MUNICIPAL QUELQUES HEURES PAR SEMAINE.

Valide le principe de partenariat avec la Ville de BOEN sur LIGNON pour mise à disposition d'un policier municipal quelques heures par semaine et charge M. le Maire d'entamer une négociation avec la Ville de BOEN sur LIGNON avant une validation définitive.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS

Décide d'approuver les avenants suivants du marché des travaux relatifs à la restauration de la Maison à colombages :

*Avenant n°1 Lot n° 1 « Maçonneries» attribué à l'entreprise :

DEMARS SA 30, Route de Montverdun 42130 MARCILLY LE CHATEL

Montant initial du marché : 91 973.88 €. HT

Montant avec l'avenant 1 : + 3 970.90 €. HT

Nouveau montant du marché : 95 944.78 €. HT

*Avenant n° 1 Lot n°3 «Charpente Couverture Pan de bois» attribué à l'entreprise:

BEAUFILS SA 37 Bd Maréchal Franchet d'Esperey 42000 ST ETIENNE

Montant initial du marché : 142 433.84 €. HT

Montant avec l'avenant 1 : + 6 923.00 €. HT

Nouveau montant du marché : 149 356.84 €. HT

JURES D'ASSISES

Conformément à la circulaire préfectorale du 27/04/2021, il a été procédé au tirage d'un juré d'assise, soit trois noms, pour la Commune de ST GERMAIN LAVAL.